

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, LE SIX NOVEMBRE

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIEMONT**, légalement convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, à Fenneviller, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

**Titulaires** : Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Madame Anne SIDEL, Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Madame Dominique DUEE, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Alain BIONDI, Monsieur Thierry MEURANT, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur René ACREMENT, Monsieur Jean-Pierre LATZER, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Régis CHATEL, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Patrick LOUIS-CASTET, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur André THIEBO, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Jean-Michel CHRETIEN, Monsieur Paul MARTIN, Monsieur Claude FISCHER, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Michel BENAD, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Fabrice DUBOIS-POT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Philippe BRICOT, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Josiane TALLOTTE, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Gérard MICHEL, Monsieur Francis PIERRON, Monsieur Claude BOURA, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGEARD.

**Suppléants en situation délibérante** : Madame Roselyne MUNIER, Monsieur Thierry L'HOTE.

## **Pouvoirs :**

Madame Adeline CAPONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie GOGLIONE  
Monsieur Christophe RENARD a donné pouvoir à Monsieur Thierry MEURANT  
Monsieur Jean-Pierre SIMOUTRE a donné pouvoir à Monsieur Claude BOURA  
Madame Arlette GEHWEILER a donné pouvoir à Madame Michèle PARMENTIER

**Excusés** : Madame Adeline CAPONE, Monsieur Christophe RENARD, Monsieur Christian GALLOIS, Monsieur Jean-Pierre SIMOUTRE, Madame Arlette GEHWEILER, Monsieur Jean-Paul MARTIN, Monsieur Bernard BATHO, Monsieur Roland HUMBERT.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :
<b>71</b>	<b>53</b>	<b>57</b>

*En introduction, Philippe ARNOULD félicite Claude BOURA qui a été récemment honoré par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour son engagement politique, ainsi que Damien JACQUOT, distingué pour son implication en faveur des énergies renouvelables. Il évoque également le trophée des collectivités reçu par la CCVP pour la démarche de centrale villageoise.*

## **1. PRESENTATION PAR LA DDFIP DU PROJET DE RÉORGANISATION DE LA CARTE DES TRÉSORERIES (EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET)**

Dominique BABEAU, Directeur Départemental des Finances Publiques, présente les grandes lignes de la réforme à venir. Les trois grandes missions des trésoreries (mandats-titres-recouvrement pour les collectivités, conseil aux collectivités, accueil du public) vont être séparées :

- Mandats/Titres : Regroupement dans des centres plus importants appelés Service de Gestion Comptable (SGC). Pour le territoire de la CCVP, ce centre sera à Lunéville.
- Conseil aux collectivités : Une personne dédiée à cette mission, appelée conseiller aux décideurs locaux, sera affectée pour chaque territoire intercommunal.
- Accueil du public : Cet accueil se fera à Lunéville ainsi que dans des accueils de proximité. Le site de la trésorerie de Blâmont serait maintenu et deviendrait ainsi une annexe de Lunéville, et des permanences seraient assurées par des agents de la DGFIP à Badonviller et Cirey-sur-Vezouze.

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

La DGFIP va proposer une contractualisation de ces engagements avec la CCVP pour une durée de 2 ans. Le lieu et la fréquence des permanences seraient à définir ensemble.

À compte du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les règlements en espèce ne seront plus acceptés aux guichets du Trésor Public. Un partenariat sera mis en place avec les buralistes pour permettre des paiements en espèce jusqu'à 300 €.

Monsieur le Sous-Préfet complète ces explications en détaillant la possibilité d'évolution des Maisons de Service au Public en maisons France Services. Les agents des MSAP pourraient ainsi assurer un 1<sup>er</sup> niveau d'information (orientation, réponses simples, prises de rdv, utilisation des outils : site internet impots.gouv.fr...). Un 2<sup>ème</sup> niveau serait ensuite proposé sous forme de permanences par des agents de la DGFIP, au sein des MSAP ou ailleurs.

*Philippe COLIN intervient en se disant gêné que l'on en soit déjà à discuter des modalités des permanences comme si l'on validait la réforme annoncée. Il déplore un glissement des dépenses publiques vers les collectivités locales. Les financements MSAP/France Services perdureront ils ? Il encourage les communes et la CCVP à adopter une motion.*

*Monsieur le Sous-Préfet comprend cette réaction et un certain scepticisme, ainsi que les craintes sur la durée des subventions et le glissement des finances publiques vers les collectivités. Il attire toutefois l'attention sur l'utilité et la sécurité qu'apporte la convention.*

*Dominique BABEAU ajoute que les moyens financiers ne reviendront jamais. Les citoyens demandent des professionnels de santé, des enseignants, des distributeurs de billets, mais pas des trésoreries.*

*Loïc LANG demande si le SGC de Lunéville comprendra un service dédié au recouvrement. Dominique BABEAU répond par l'affirmative.*

*Pierre MONZEIN a le sentiment que cette restructuration précède la disparition du service.*

*Philippe ARNOULD propose d'en débattre au sein du conseil quand la CCVP aura pris connaissance du projet de convention. Il a en effet déjà été échaudé dans le passé par des promesses de permanences non tenues, d'où l'intérêt d'une convention.*

*Bernard MULLER rappelle l'importance du 1<sup>er</sup> niveau d'information assuré par les MSAP/France Services, et insiste donc auprès de Monsieur le Sous-Préfet afin qu'il appuie la demande de labellisation des 3 MSAP du territoire. Philippe ARNOULD rappelle que le dernier conseil a validé la création de 2 postes à 26h par semaine, dont le coût est entièrement couvert par le financement apporté par l'État. L'absence de labellisation remettrait tout en cause et occasionnerait une réaction très vive de la CCVP.*

## **2. ETUDE ET ATELIERS MOBILITÉ ORGANISÉS PAR LA CCVP : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Philippe ARNOULD présente les grandes lignes du rapport de synthèse qui sera prochainement envoyé à l'ensemble des élus communautaires.

*Monsieur le Sous-Préfet remercie l'ensemble des élus présents pour ces échanges. Il attire l'attention des conseillers sur le fait qu'une vingtaine de communes du territoire de la CCVP peuvent bénéficier de subventions liées au Massif des Vosges et les appelle à le solliciter.*

*En ce qui concerne la DETR, pour les dossiers non retenus en 2019, il faut confirmer le maintien de la demande pour 2020 (un simple mail suffit). Si le dossier 2019 était complet, il sera prioritaire en 2020.*

*En réponse à un questionnement de Michel MARCEL sur les contrats aidés, il est confirmé que l'enveloppe 2019 est consommée. Cependant, des reconductions de contrats restent possibles dans quelques cas précis.*

Les services de l'État s'étant retirés, Philippe ARNOULD ouvre la séance du conseil.

### **3. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Véronique SAUFFROY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

### **4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le compte-rendu du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **5. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) DU PAYS LUNÉVILLOIS 2020-2023**

#### **Le contexte**

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009 institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions opérateurs et professionnels de santé de s'adapter aux nouveaux besoins de la population. C'est dans ce cadre qu'ont été institués les contrats locaux de santé (CLS). Il s'agit d'un outil de coordination des politiques publiques et des initiatives locales afin de mettre en commun les moyens au service des priorités de santé d'un territoire et ainsi réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Sur le territoire du Lunévillois, le Contrat Local de Santé est porté par le Pays du Lunévillois. Ce choix a été fait, d'une part, car le Pays du Lunévillois a d'ores et déjà démontré, avec l'avènement du Conseil Local de Santé mentale depuis 2016, son expérience dans la démarche de contractualisation en santé. Et, d'autre part, car l'échelle territoriale du Pays du Lunévillois est l'échelle pertinente pour mettre en œuvre une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs intervenants sur le Lunévillois.

Le Contrat Local de Santé est un outil permettant d'articuler la mise en œuvre du projet régional de santé de l'ARS avec les besoins des populations, les attentes des acteurs de terrain en tenant compte des ressources et services disponibles dans les territoires de vie. Par ailleurs, cette articulation doit également se faire avec les autres politiques sectorielles en lien avec la santé.

Au-delà du Pays du Lunévillois, des 4 communautés de communes et de l'ARS, les partenaires signataires du contrat sont :

- État
- Région Grand-Est
- Département de Meurthe et Moselle

Le contrat local de santé permet également une collaboration plus efficace et une mutualisation de compétences entre les structures qui s'avèrent précieuses pour réaliser des priorités communes. Le partenariat institutionnel est également renforcé puisque reposant sur une collaboration plus appropriée et mieux articulée.

#### **Les éléments saillants du diagnostic**

L'élaboration du CLS du Lunévillois s'est structurée autour d'un état des lieux quantitatif (données socioéconomiques, etc.), d'un recueil des problématiques. L'objectif de cet état des lieux était double : partager les constats et repérer les spécificités du territoire et les éventuelles problématiques liées à la santé sur le Lunévillois. Il en ressort les éléments suivants :

- 56 habitants au km<sup>2</sup> sur le territoire du Pays du Lunévillois
- Indice de vieillissement : 80 % en 2015
- 4 personnes âgées de 75 ans et plus sur 10, vivent seules
- 8.6 % des grossesses concernent des mineures
- La moyenne d'âge des médecins est de 55 ans sur le Pays du Lunévillois
- 65 % des médecins généralistes du territoire se trouvent sur la CCTLB (alors qu'elle ne représente que 55 % de la population)
- 17 % de la population est placée en zone prioritaire afin d'inciter l'installation de nouveaux médecins
- Au moins ¼ des logements sont considérés comme énergivores

## Le socle du Contrat Local de Santé du Lunévillois

Ces travaux ont ainsi permis de construire le socle du Contrat Local de santé qui s'inscrit autour de quatre axes stratégiques qui sont les suivants :

### ***Axe stratégique n°1 : L'offre et l'accès aux soins***

- Conforter l'offre en soins sur le territoire
- Inscrire le territoire dans l'innovation et l'expérimentation en santé

### ***Axe stratégique n°2 : L'autonomie***

- Conforter l'autonomie et améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes sur le territoire
- Rompre l'isolement des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie
- Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes notamment porteurs de handicaps

### ***Axe stratégique n°3 : La prévention et l'éducation à la santé***

- Développer et accompagner des actions de promotion et de prévention en santé
- Prévenir l'entrée dans les pratiques addictives
- Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la vie affective
- Promouvoir une activité physique régulière et une alimentation saine, afin notamment de réduire le risque de maladies cardiovasculaires
- Agir dès le plus jeune âge pour lutter contre le caractère persistant et reproductible des inégalités en santé
- Favoriser un usage judicieux du système de soins

### ***Axe stratégique n°4 : La santé mentale***

- Proposer un accompagnement des situations de psychopathologies du travail et sur le lieu de travail
  - Repérer, assister et orienter les personnes souffrantes de troubles psychiques
- Durant les discussions concernant les 4 axes, un groupement d'enjeux et d'objectifs communs a pu être mis en lumière, constituant ainsi un 5ème axe du Contrat Local de Santé :

### ***Axe complémentaire - Enjeux et démarches communs :***

- Améliorer la connaissance de l'offre en santé existant sur le territoire
- Favoriser l'adéquation entre les besoins actuels et futurs d'accompagnement et les compétences humaines formées du territoire
- Améliorer l'accompagnement des situations complexes
- Encourager les initiatives et l'expérimentation de nouvelles organisations et outils en santé
- Accompagner la mobilité des patients et des professionnels
- Coordonner, animer et évaluer le CLS

***Après délibération, le conseil communautaire décide (1 abstention) :***

- ***D'approuver le Socle du Contrat Local de Santé, joint en annexe à la présente délibération,***
- ***D'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé du Pays du Lunévillois dont les axes stratégiques sont présentés ci-dessus, ainsi que tout avenant et document nécessaire à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Pays du Lunévillois.***

## **6. FINANCEMENT DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) DU PAYS LUNÉVILLOIS**

Le Pays du Lunévillois a mis en place en mars 2017 une plateforme territoriale de rénovation énergétique pour l'habitat privé pour, d'une part, inciter les habitants à s'engager dans des projets performants de rénovation de leur logement et, d'autre part, pour accompagner une mise en réseau et une montée en compétence des entreprises pour structurer une filière économique locale en capacité de répondre aux enjeux d'une rénovation énergétique d'un niveau de performance BBC.

Dans ce cadre, le Pays du Lunévillois a conventionné avec le Ministère de Transition Écologique lors de sa labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME pour 3 ans à hauteur de 145 000 € pour les 3 ans. Dans le même temps, la Région Grand Est accompagnait pour un an le lancement de cette démarche avec un financement de 25 000 €. Ces accompagnements financiers ne sont pas reconduits à la fin de la convention à savoir le 1er mars 2020. L'organisation de la Plateforme qui s'appuie sur les communautés de communes et qui permet aux habitants de bénéficier d'un guichet unique pour leur projet est reconnu et apprécié. Les résultats en volume et en nombre de dossiers accompagnés le démontrent. L'engagement et la qualité de la Plateforme sont soulignés par les interlocuteurs de l'ADEME et de la Région à l'occasion des comités d'évaluation.

Afin de poursuivre ce service auprès des habitants et des professionnels de notre territoire et assurer un accompagnement de 150 ménages par an pour les publics qui dépassent les plafonds de ressources de l'ANAH, il est nécessaire de prévoir une cotisation supplémentaire au PETR de chaque communauté de communes. Cette cotisation a été étudiée et correspond à 0,84 € / habitant et par an. Ce financement assurera la poursuite de la mission sur les mêmes bases que l'activité actuelle et en intégrant le nouvel outil OKTAVE à savoir :

- Tout public quel que soit son niveau de revenu
- Guichet unique avec porte d'entrée dans chaque communauté de communes
- Intégration de l'outil OKTAVE dans la plateforme
- Offre de service complémentaire
- Réalisation de 150 visites annuelles dites « 1ères visites » avec remise d'un rapport aux particuliers pour les foyers ne relevant pas de l'accompagnement Habiter Mieux (dans le cadre de la convention « Habiter Mieux » la 1ère visite est effectuée par l'opérateur ANAH).
- Poursuite d'un service d'accompagnement renforcé auprès des foyers qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas bénéficier de l'offre OKTAVE.

Il est précisé que cette proposition sera intégrée au Débat d'orientation budgétaire du PETR du Pays du Lunévillois qui s'engage à rechercher toute subvention ou appel à projet susceptible de financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :*

- *De valider la poursuite de la plateforme de rénovation énergétique portée par le PETR du Lunévillois et déployée sur les 4 communautés de communes de son territoire.*
- *De porter la cotisation supplémentaire pour contribuer au fonctionnement de cette plateforme à 0.84 euros par habitant et par an.*

## **7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PETR DU PAYS LUNÉVILLOIS**

Le conseil communautaire prend connaissance du rapport d'activités du PETR du Pays Lunévillois.

## **8. SENIORS EN VACANCES 2020**

L'opération « seniors en vacances » a concerné 167 participants en 2019 (dont les 2/3 non-imposables) qui sont ainsi partis en Normandie à Forges-les Eaux (76) au mois de septembre. Au vu du bilan financier, la participation financière de la CCVP ne s'est pas avérée nécessaire.

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :*

- *De reconduire l'opération Seniors en Vacances pour l'année 2020.*
- *De fixer l'aide intercommunale à 12 euros par participant maximum, ce qui correspond à un tarif de 471 € par personne non-imposable, et de 630 € par personne imposable (supplément chambre individuelle de 90 €).*
- *D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'ANCV.*

## **9. RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU**

Liste des délibérations prises par le Bureau :

Séance du 12 septembre 2019 :

- Maison de la Forêt : création d'une régie d'avance
- Créances irrécouvrables
- Subventions associatives : rectification erreur retranscription délibération du 13/06/19

## 10. QUESTIONS DIVERSES

**Syndicat Mixte des Lacs :** De nouveaux statuts ont été adoptés par le conseil syndical et seront présentés lors du prochain conseil communautaire. Ces statuts prévoient une participation de la CCVP à hauteur de 30 000 € par an.

**Opération de Revitalisation des Territoires (ORT):** Un appel est lancé aux élus qui seraient intéressés pour intégrer le groupe de travail.

**Vente bâtiment LER :** L'acte de vente devrait être très prochainement transmis par le notaire et devrait donc pouvoir être proposé au prochain conseil.

**Fibre :** Un nombre plus important que prévu de communes seront très rapidement éligibles. Des réunions publiques seront prévues prochainement. En réponse à une question sur la desserte des habitations isolées par la fibre, il est précisé qu'elles seront éligibles au même titre que les centres des villages. Par contre, il se peut que la ligne ne soit tirée qu'après souscription d'un abonnement par l'utilisateur afin d'éviter d'engager des travaux conséquents pour un bâtiment pour lequel il n'y aura pas de demande d'abonnements pendant 30 ans.

Le prochain conseil est prévu le mercredi 11 décembre à Badonviller.